

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2.4 de l'ordre du jour

CX/EXEC 24/87/2 Add.3

Novembre 2024

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-septième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse)

18- 22 novembre 2024

EXAMEN CRITIQUE – PARTIE IV

Note: Pour obtenir des informations d'ordre général sur le présent examen critique, veuillez consulter le document CX/EXEC 24/87/2. Pour chaque comité qui s'est réuni depuis juin 2024, une annexe distincte sur les questions à soumettre à l'examen critique figure dans les documents CX/EXEC 24/87/2, CX/EXEC 24/87/2 Add.1 et CX/EXEC 24/87/2 Add.2.

A. Propositions de nouveaux travaux soumises à la 47^e session de la Commission, pour approbation

1. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius («la Commission») contribue à la gestion du programme d'élaboration des normes de la Commission. Pour ce faire, il est important de procéder à un examen critique des propositions visant à entreprendre de nouveaux travaux.
2. Le présent document regroupe les propositions de nouveaux travaux soumises à l'approbation de la Commission, à sa 47^e session, ainsi que les propositions de nouveaux travaux que le secrétariat du Codex a reçues depuis la 46^e session de la Commission et qui ne relèvent pas d'un comité actif. Les propositions sont présentées sous une forme compilée pour donner une vue d'ensemble des domaines proposés concernant les nouveaux travaux, le but étant d'aider le Comité exécutif à s'acquitter de son mandat, à savoir contribuer à la gestion du programme d'établissement de normes de la Commission.
3. À sa 86^e session, le Comité exécutif a déjà examiné les propositions de nouveaux travaux présentées par les comités qui s'étaient réunis au plus tard en mai 2024.
4. Le tableau 1 donne un aperçu de toutes les propositions de nouveaux travaux qui ont été soumises par des comités actifs du Codex depuis la 46^e session de la Commission et contient les recommandations ayant trait aux propositions examinées par le Comité exécutif à sa 86^e session, assorties des références pertinentes, y compris celles indiquant où trouver les descriptifs de projet.
5. Le tableau 2 comprend une ou plusieurs propositions de nouveaux travaux soumises directement au secrétariat du Codex.
6. On compte 23 propositions de nouveaux travaux à examiner, dont des listes prioritaires d'additifs alimentaires et de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, émanant de 10 comités actifs (huit comités s'occupant de questions générales et deux comités s'occupant de produits), ainsi qu'une proposition de nouveaux travaux soumise par un membre. Ce nombre correspond à celui des propositions de nouveaux travaux soumises lors des deux dernières sessions de la Commission. Un comité s'occupant de questions générales (Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage [CCMAS]) et un comité s'occupant de produits (Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche [CCFFP]) n'ont présenté aucune proposition de nouveaux travaux. En raison du caractère limité de son mandat, ce dernier n'était pas en mesure de formuler de propositions de nouveaux travaux. Les deux comités de coordination qui se sont réunis cette année (Europe et Amérique latine et Caraïbes) n'ont pas proposé de nouveaux travaux.
7. Environ un tiers des propositions de travaux porteront sur la révision de textes existants, tâche importante qui permet de veiller à ce que le Codex Alimentarius reste pertinent et actualisé. Un peu plus d'un tiers des propositions de nouveaux travaux portent sur des normes de produits, dont deux concerneront la révision ou

le remplacement de textes existants et une peut être considérée comme «nouvelle source d'aliments». On dénombre trois listes prioritaires et six propositions de nouvelles directives ou de nouveaux codes d'usages.

Tableau 1: Propositions de nouveaux travaux ou de révision d'une norme soumises par des comités actifs

Comité/Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et descriptif de projet	Recommandations du Comité exécutif	Notes explicatives
Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH)	Norme sur la marjolaine douce	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/SCH, annexe VII • Annexe I du document CX/CAC 24/47/3 	Le Comité exécutif, à sa 86 ^e session, a recommandé à la Commission d'approuver, à sa 47 ^e session, les quatre propositions de nouveaux travaux soumises par le CCSCH (REP24/EXEC1, par. 15).	Voir le document CX/EXEC 24/86/2 – annexe 1, thèmes 5 à 7, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex
	Norme sur les graines séchées – coriandre	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/SCH, annexe VIII • Annexe II du document CX/CAC 24/47/3 		
	Norme sur la cardamome du Népal	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/SCH, annexe IX • Annexe III du document CX/CAC 24/47/3 		
	Norme sur la cannelle	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/SCH, annexe X • Annexe IV du document CX/CAC 24/47/3 		
Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO)	Révision des normes du Codex sur les graisses et les huiles visant à réduire la consommation d'acides gras	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FO, annexe XI • Annexe I du document CX/CAC 24/47/4 	Le Comité exécutif, à sa 86 ^e session, a recommandé à la Commission d'approuver, à sa 47 ^e session, cette proposition de nouveaux travaux (REP24/EXEC1, par. 18).	Voir le document CX/EXEC 24/86/2 – annexe 2, thème 7, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex Contribution du Codex à l'objectif de l'OMS consistant à éliminer les graisses trans de l'offre alimentaire mondiale
	Norme sur les huiles oméga-3 d'origine microbienne	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FO annexe XII • Annexe II du document CX/CAC 24/47/4 		

Comité/Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et descriptif de projet	Recommandations du Comité exécutif	Notes explicatives
			d'avis spécialisés qui pourrait être jugée utile au cours des travaux.	
Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)	Révision des <i>Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments</i> (CXG 79- 2012)	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FH annexe VIII • Annexe I du document CX/CAC 24/47/5 	Le Comité exécutif, à sa 86 ^e session, a recommandé à la Commission d'approuver, à sa 47 ^e session, les trois propositions de nouveaux travaux soumises par le CCFH (REP24/EXEC1, par. 22).	Voir le document CX/EXEC 24/86/2 – annexe 3, thèmes 5 à 7, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex
	Révision des <i>Directives pour la maîtrise de Campylobacter et de Salmonella dans la chair de poulet</i> (CXG 78- 2011)	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FH annexe IX • Annexe II du document CX/CAC 24/47/5 		
	Révision des <i>Directives pour l'application des principes généraux d'hygiène des denrées alimentaires à la maîtrise de Listeria monocytogenes dans les aliments prêts à consommer</i> (CXG 61- 2007)	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FH, annexe X • Annexe III du document CX/CAC 24/47/5 		
Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)	Révision du <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines</i> (CXC 55- 2004)	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/ CF17, appendice VIII • Annexe I du document CX/CAC 24/47/6 	Le Comité exécutif, à sa 86 ^e session, a recommandé à la Commission d'approuver, à sa 47 ^e session, les deux propositions de nouveaux travaux soumises par le CCCF (REP24/EXEC1, par. 31).	Voir le document CX/EXEC 24/86/2 Add.1 – annexe 1, thèmes 8 et 9, soumis à la présidence et au secrétariat du Codex pour en recueillir d'éventuelles observations
	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le cadmium	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/ CF17, appendice IX • Annexe II du document CX/CAC 24/47/6 		

Comité/Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et descriptif de projet	Recommandations du Comité exécutif	Notes explicatives
Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FA, paragraphe 137, annexe XI 	Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa 47 ^e session, adopte la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (REP24/EXEC1, par. 37)	Voir le document CX/EXEC 24/86/2 Add.1 – annexe 2, thème 13, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex
	Nouveaux travaux sur les avant-projets de dispositions de la NGAA relatives aux additifs	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FA, paragraphe 103, alinéa iv, annexe IX 	Le Comité exécutif, à sa 86 ^e session, a recommandé que la Commission, à sa 47 ^e session, approuve les nouveaux travaux sur les avant-projets de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires (REP24/EXEC1, par. 38).	
	Norme sur la levure de boulangerie	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FA annexe XIII • Annexe I du document CX/CAC 24/47/7 	<p>Le Comité exécutif, à sa 86^e session, a recommandé que la Commission, à sa 47^e session, approuve les nouveaux travaux concernant l'élaboration d'une norme sur la levure de boulanger, en précisant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • que la levure de boulanger n'était pas un additif alimentaire mais un ingrédient alimentaire; • que le CCFA demeurerait un organe subsidiaire pertinent pour réaliser ces travaux; • combien il était important que des membres disposant des compétences nécessaires 	Voir le document CX/EXEC 24/86/2 Add.1 – annexe 2, thème 14, soumis à la présidence et au secrétariat du Codex pour en recueillir les éventuelles observations

Comité/Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et descriptif de projet	Recommandations du Comité exécutif	Notes explicatives
			collaborent avec le CCFA à cet égard; <ul style="list-style-type: none"> qu'il était nécessaire d'encourager le CCFA à se coordonner avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) afin d'éviter les doublons et d'assurer la cohérence. 	
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	Aucune proposition de nouveaux travaux		Sans objet	Pour information
Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)	Liste prioritaire de pesticides proposés pour évaluation par la JMPR	<ul style="list-style-type: none"> REP24/PR, paragraphe 261, alinéas i et ii, et annexe X 	Soumis au Comité exécutif à sa 87 ^e session pour examen	Voir le document CX/EXEC 24/87/2 – annexe 1, thème 5, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)	Orientations relatives aux mécanismes de recours dans le contexte du rejet de denrées alimentaires importées	<ul style="list-style-type: none"> REP24/FICS, paragraphe 86, et annexe III Annexe I du document CX/CAC 24/47/11 	Soumis au Comité exécutif à sa 87 ^e session pour examen	Voir le document CX/EXEC 24/87/2 Add.1 – annexe 1, thèmes 2 à 5, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex
	Orientations relatives à la normalisation de la représentation des exigences sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> REP24/FICS, paragraphe 91, et annexe IV Annexe II du document CX/CAC 24/47/11 		Il convient de noter que, si des progrès notables ont été accomplis par le CCFICS, les travaux relatifs à trois textes existants se poursuivent au sein du Comité et que la planification de la prochaine session doit tenir compte du fait que l'ajout de nouveaux travaux ne

Comité/Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et descriptif de projet	Recommandations du Comité exécutif	Notes explicatives
	Révision des <i>Principes et directives sur l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs pour soutenir le commerce alimentaire</i> (CXG 89- 2016)	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FICS, paragraphe 100 et annexe V • Annexe III du document CX/CAC 24/47/11 		<p>doit pas retarder l'achèvement des travaux en cours.</p> <p>Par souci d'efficacité, la durée restant à courir jusqu'à la prochaine session a motivé la soumission de quatre propositions de nouveaux travaux.</p>
	Principes pour la dématérialisation des systèmes nationaux de contrôle des aliments	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FICS, paragraphe 103, et annexe VI • Annexe IV du document CX/CAC 24/47/11 		
Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)	Norme sur les aliments destinés aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/NFSDU, paragraphe 128, alinéa i, et annexe V • Annexe I du document CX/CAC 24/47/12 	Soumis au Comité exécutif à sa 87 ^e session pour examen	<p>Voir le document CX/EXEC 24/87/2 Add.1 – annexe 2, thème 5, soumis à la présidence et au secrétariat du Codex pour observations</p> <p>Ces travaux visent à remplacer deux normes existantes qui doivent être actualisées et à introduire de nouvelles denrées alimentaires pour lesquelles aucune norme Codex n'existe à l'heure actuelle.</p> <p>Le nouveau processus de hiérarchisation et de gestion des travaux du CCNFSDU a été appliqué.</p> <p>Le CCNFSDU a achevé plusieurs travaux, ce qui a permis d'inscrire de nouveaux travaux à son ordre du jour.</p>
Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP)	Aucune à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • REP24/FFP, paragraphe 41 	Sans objet	À sa 36 ^e session, le CCFFP a pris note de l'intérêt considérable suscité par les travaux futurs du Codex sur les algues marines et autres algues et est

Comité/Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et descriptif de projet	Recommandations du Comité exécutif	Notes explicatives
				convenu d'informer la Commission en conséquence.
Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)	Directives à l'intention des autorités compétentes sur les mesures à prendre lorsque les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sont inférieurs ou supérieurs aux niveaux d'action ou lorsqu'aucun niveau d'action n'est établi	<ul style="list-style-type: none"> REP24/RVDF27, paragraphe 111, et appendice VI Annexe I du document CX/CAC 24/47/14 	Soumis au Comité exécutif à sa 87 ^e session pour examen	Voir le document CX/EXEC 24/87/2 Add.2 – annexe 1, thème 8, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex Le CCRVDF a achevé plusieurs travaux, ce qui a permis d'inscrire de nouveaux travaux à son ordre du jour.
	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA, extrapolation et établissement de niveaux d'action	<ul style="list-style-type: none"> REP24/RVDF27, paragraphes 113, 114 (alinéas i et ii) et 140 (alinéa i), et annexe VII (partie I, V et VI) 		Voir le document CX/EXEC 24/87/2 Add.2 – annexe 1, thème 9, soumis aux observations de la présidence et du secrétariat du Codex
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)	Directive sur l'application des dispositions d'étiquetage des denrées alimentaires dans des situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> REP24/FL, paragraphe 180, et annexe VI Annexe I du document CX/CAC 24/47/15 	Soumis au Comité exécutif à sa 87 ^e session pour examen	Voir le document CX/EXEC 24/87/2 Add.2 – annexe 2, thème 5, soumis à la présidence et au secrétariat du Codex pour observations Le CCFL a achevé plusieurs travaux, ce qui a permis d'inscrire de nouveaux travaux à son ordre du jour.

Tableau 2: Propositions de nouveaux travaux ou de révision d'une norme soumises par un membre

Comité/Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et descriptif de projet	Recommandation et observations relatives à l'examen critique	Notes explicatives
Inde	Norme de groupe pour certains types de mils	<ul style="list-style-type: none"> Lettre circulaire, CL 2024/60-CAC 	Soumis au Comité exécutif à sa 87 ^e session pour examen	L'Inde a présenté une proposition de nouveaux travaux concernant une norme de groupe pour certains types de mils à la 46 ^e session de la Commission, laquelle a accueilli favorablement la proposition, a demandé au secrétariat du Codex de l'évaluer pour s'assurer qu'elle était exhaustive et

de publier une lettre circulaire visant à solliciter des observations de la part des membres et des observateurs.

La proposition a été examinée par le secrétariat du Codex et celui du Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCPL), un document de travail a été établi, le descriptif de projet a été mis à jour et une lettre circulaire a été publiée en octobre.

Les observations reçues à ce jour font état de divergences de vues. Certains membres sont favorables à ces nouveaux travaux, tandis que d'autres s'interrogent sur la nécessité d'élaborer cette norme, évoquant l'absence de problèmes liés au commerce de ce produit et indiquant que le champ d'application devrait être davantage précisé.

Étant donné qu'il existe deux normes en vigueur sur le mil, il pourrait s'avérer approprié que tous les nouveaux travaux prévoient aussi de prendre en compte et d'actualiser les normes existantes sur le mil.

L'approbation de ces nouveaux travaux impliquerait que le CCCPL soit de nouveau actif.

Les observations reçues en réponse à la lettre circulaire figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 24/47/17 Add.1.

B. Propositions de nouveaux travaux en cours d'élaboration qui ne relèvent pas d'un comité actif

8. Le Comité exécutif, à sa 86^e session, a pris note de l'intention des membres de la région Proche-Orient de soumettre des propositions de nouveaux travaux relatifs à une norme sur la spiruline et à une norme internationale sur le lait de chamelle.
9. Le secrétariat du Codex a reçu une proposition de nouveaux travaux relatifs à la spiruline et a constaté, après l'avoir examinée, qu'elle ne comportait pas de document de travail; or le document de travail revêt une importance primordiale, car il fournit aux membres le contexte et l'analyse concernant la pertinence de nouveaux travaux. La proposition a donc été renvoyée à l'auteur afin qu'il l'approfondisse encore.
10. À ce jour, aucune proposition de nouveaux travaux relatifs à une norme sur le lait de chamelle n'a été reçue.
11. Le secrétariat du Codex a également reçu une proposition de la République de Corée visant à modifier la *Norme sur le kimchi* (CXS 223- 2001), pour y ajouter la mention «ou chou kimchi» à chaque fois que le terme «chou chinois» est utilisé, le but étant de rendre compte d'une progression supposée de l'utilisation de ce nom commun pour l'ingrédient principal du kimchi. Selon la République de Corée, la modification serait de nature rédactionnelle. Sachant qu'il est question de l'ajout d'un nouveau nom commun, le secrétariat du Codex considère que la modification concerne le fond et non la forme et que, dans ce cas, il convient de suivre la procédure de révision/modification des normes élaborées par des comités ajournés. Par ailleurs, à sa 87^e session, le Comité exécutif souhaitera peut-être suggérer que cette question soit confiée au Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA) et indiquer que toute discussion sur une norme mondiale au sein d'un comité coordonnateur serait ouverte à la pleine participation de tous les membres et observateurs du Codex, et pas uniquement à ceux du comité coordonnateur .
12. La proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration d'une norme de groupe pour certains types de mils et les deux propositions de nouveaux travaux susmentionnées relèvent toutes de l'élaboration de normes relatives à des produits. À cet égard, le secrétariat du Codex souhaite attirer l'attention sur plusieurs points.
13. Premièrement, dans le cadre de son plan à moyen terme 1998- 2002, la Commission, à sa 23^e session, a souligné que la modernisation et la simplification des normes relatives à des produits se poursuivaient et que les comités s'occupant de produits, ou les comités élaborant des normes relatives à des produits, devaient revoir leurs normes et adopter une approche plus horizontale afin de faciliter leur adoption par les membres du Codex, c'est-à-dire que les éléments constitutifs des normes relatives aux produits soient transférés vers les normes générales applicables, et envisager l'incorporation de produits similaires dans le champ d'application d'une norme portant sur un produit ou d'une norme de groupe en cours d'élaboration. Cela n'exclut pas la possibilité d'élaborer des normes relatives à des produits qui, en fonction de la nature du produit, pourraient être rédigées de manière à pouvoir élargir ultérieurement le champ d'application en y ajoutant des produits analogues. Ces considérations demeurent valables pour toute proposition de nouveaux travaux et démontrent combien il importe que ces propositions soient examinées avec soin pour garantir l'intégration de cette approche dans les propositions avant leur approbation, afin que les membres puissent adopter et utiliser plus facilement les normes éventuellement mises au point.
14. Deuxièmement, les comités responsables des travaux relatifs à deux de ces thèmes sont actuellement ajournés *sine die* et devraient être réactivés: le CCCPL pour les travaux sur le mil et le Comité sur le lait et les produits laitiers (CCMMP) pour les éventuels travaux concernant le lait de chamelle. Dans le cas de la spiruline, la proposition n'entre dans le mandat d'aucun comité existant (actif ou ajourné). Cette situation pose plusieurs problèmes.
 - i. Il n'existe pas de comité compétent au sein duquel les membres et les observateurs peuvent examiner les propositions d'un point de vue technique et en débattre, avant qu'elles ne soient soumises pour approbation. Pour tenter de résoudre ce problème, la démarche adoptée a été celle du recours à l'envoi d'une lettre circulaire, comme moyen de solliciter la contribution des membres et des observateurs afin de déterminer dans quelle mesure il est pertinent de poursuivre les travaux proposés et quelle est l'approche à adopter. Toutefois, cette méthode ne facilite pas l'échange entre les membres et les observateurs. Dans ce domaine, il peut être nécessaire d'innover, par exemple en recommandant que les propositions de travaux soient examinées par les comités existants, bien qu'elles ne relèvent pas véritablement de leur mandat (par exemple, envoyer la proposition sur la spiruline au CCFFP, car il s'agit d'un aliment d'origine aquatique) ou en réactivant temporairement un comité suspendu pour qu'il se réunisse de manière peu coûteuses en ressources (par correspondance ou lors d'une brève réunion en ligne), dans le seul but d'examiner une proposition de travaux et sans s'engager à demeurer actif.
 - ii. Le calendrier des réunions du Codex étant déjà très chargé, il convient d'en tenir compte au moment de l'approbation de propositions de nouveaux travaux. Tout en sachant que la Commission peut déterminer le caractère hautement prioritaire d'une activité donnée, les méthodes de travail doivent être examinées en tenant compte du calendrier actuel des réunions, de la possibilité ou non d'attribuer des activités à un comité existant, du temps et des ressources qu'il faut pour réactiver un comité suspendu

et de la capacité du secrétariat du Codex pour ce qui est d'organiser des sessions supplémentaires. Dans ce contexte, le Comité exécutif souhaitera peut-être informer la Commission que, en cas de réactivation d'un comité, les méthodes de travail et les calendriers recommandés nécessiteront moins de ressources de la part des secrétariats hôtes, des membres, des observateurs et du secrétariat du Codex, et qu'ils sont envisageables et appropriés.

15. Afin d'étudier plus en détail les solutions permettant d'examiner les propositions de nouveaux travaux et d'entreprendre de nouveaux travaux au sein de la structure existante du Codex de manière efficace sur le plan des ressources, le Comité exécutif pourrait suggérer à la Commission de demander au secrétariat du Codex d'établir un document concernant ces solutions. Sachant que le Comité sur les principes généraux (CCGP) se réunit entre la 47^e et la 48^e session de la Commission, le Comité exécutif pourrait demander au CCGP, qui est ouvert à tous les membres, d'examiner ce document et les solutions qu'il contient et de formuler des recommandations à l'intention de la 48^e session de la Commission.

C. Recommandations

16. Le Comité est invité à :
- i. examiner les propositions de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration ou à la révision des normes soumises depuis juin 2024, compte tenu des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux*, du Plan stratégique de la Commission pour 2020- 2025 et de l'appui nécessaire découlant de l'évaluation indépendante des risques, formuler des recommandations à l'intention de la Commission concernant l'approbation des nouveaux travaux et, compte tenu des l'ensemble des propositions de nouveaux travaux soumises à l'examen de la Commission à sa 47^e session, définir comme domaines hautement prioritaires les questions liées à la gestion des travaux au sein des comités existants et fournir des orientations sur les domaines de travail faisant l'objet de recommandations et pour lesquels il n'existe aucun comité actif évident;
 - ii. examiner les questions connexes décrites à la section 2 et formuler des recommandations sur la manière de procéder à un examen technique approprié des propositions de nouveaux travaux, ce qui pourrait comporter une lettre circulaire adressée aux membres ou une approche plus innovante impliquant le recours aux comités actifs existants ou la réactivation temporaire d'un comité suspendu, doté de fonctions et d'un calendrier très précis;
 - iii. examiner les prochaines étapes à suivre pour déterminer la façon dont les solutions permettant d'entreprendre de nouveaux travaux sur une série de questions nouvelles pourraient être mises en œuvre de manière efficace moyennant des ressources moins importantes, notamment en proposant que la Commission demande qu'un document sur ces questions soit présenté au CCGP afin qu'il l'examine et formule des recommandations à l'intention du Comité exécutif et de la Commission lors de leurs 89^e et 48^e sessions respectivement;
 - iv. déterminer si des indications supplémentaires sont nécessaires en dehors de celles rappelées au paragraphe 13 sur la manière dont les travaux relatifs aux produits pourraient être traités de manière plus horizontale afin que le processus d'élaboration soit plus efficace et que les normes soient plus largement applicables par les membres;
 - v. fournir des informations sur la manière dont ce document sur les propositions de nouveaux travaux peut être étoffé en vue de soutenir les travaux relatifs à l'examen critique du Comité exécutif et, plus généralement, l'aide qu'il apporte à la gestion du programme d'élaboration des normes de la Commission.